



## COMMISSION DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

### Contrôles :

TANINGES Stade des Thézières 2 NNI 742760102 terrain le 06/04/22  
St FELIX Stade Municipal NNI 742330101 terrain le 19/04/22  
MARGENCEL Stade L.Gillet NNI 741630101 terrain le 21/04/22  
THOIRY Stade J.Corcelle NNI 14190101 Eclairage le 27/04/22

### Classements

#### PV CFTIS N°8

##### **RUMILLY – STADE DES GRANGETTES 1 – NNI 742250101**

L'éclairage de cette installation est classé en niveau E5 jusqu'au 30/09/2022. Le projet a fait l'objet d'un avis préalable favorable E4 de la CFTIS en date du 28/10/2021. La Commission prend connaissance de la demande de classement de l'éclairage de cette installation en niveau E4 (Led) et des documents transmis :

– La demande de CLASSEMENT INITIAL ECLAIRAGE signée par le propriétaire de l'installation en date du 16/02/2022.

– Le rapport d'essais des éclairagements horizontaux réalisé par la CRTIS en date du 15/02/2022

. > Eclairage horizontal Moyen (EhMoy) : 470 Lux

> U1h (EhMin/EhMax) : 0.51

> U2h (Ehin/EhMoy) : 0.72

> Zone de sécurité (points bis) : Conformes

Elle constate que l'installation est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF Ed.2021. La CFTIS prononce le classement de l'éclairage de cette installation en **niveau E4 jusqu'au 31/03/2024**

#### PV CRTIS N°9

**SAUVERNY Stade PAUL BONNEVAL 2 - NNI N° 013970102.** La commission prend note de la demande d'avis préalable concernant la création d'un nouveau terrain synthétique (28/02/2022), des documents transmis (lettre d'intention, plan du terrain, plan de coupe, plan de masse, plan des vestiaires), du niveau de classement souhaité, soit le niveau T6SYN (règlement 2021)

**CESSY STADE VIDOLET 1 - NNI N° 010710101.** La municipalité souhaite maintenir le niveau de classement T6 de l'installation. La commission prend connaissance de la demande d'avis préalable installation de la mairie du 30 mars 2022 et du plan du bâtiment, conçu sur deux étages :

La CRTIS de la LAuRAFoot donne une décision d'avis préalable favorable pour le projet de réalisation de nouveaux vestiaires, sous réserve que les mesures des surfaces qui seront réalisées à achèvement des travaux, ainsi que les équipements prévus, correspondent bien aux données indiquées sur le plan.

La commission rappelle que le classement d'une installation comprend les caractéristiques des vestiaires, celles du terrain mais aussi le plan d'ensemble (espace clôturé par exemple).

**SAUVERNY Stade PAUL BONNEVAL 2 – NNI N° 013970102.** La commission acte la demande d'avis préalable éclairage de la mairie, du 28/02/2022

La commission constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF Ed.2021. La CRTIS de la LAuRAFoot émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.



**FAVERGES Stade CLOS MADRID - NNI N° 741230201.** Cette installation, clôturée, était classée niveau T6 jusqu'au 25/07/2021. La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement de la mairie, en date du 09/03/2022 et des documents suivants : • Rapport de visite du 23/03/2022, de Monsieur Alain ROSSET, président de la CDTIS du district HSPG. • Plan des vestiaires. La commission prend connaissance d'une non-conformité mineure sur les hauteurs des buts à 11. La commission prend connaissance des modifications prévues au niveau main courante afin de mettre en sécurité les abris de touches. Au regard des éléments transmis, la CRTIS de la LAuRAFoot propose de confirmer le classement de cette installation en niveau T6, jusqu'au 25/07/2031, sous réserve de la mise en conformité des buts à 11 et de la réception d'une attestation de capacité, avant le 30/09/2022

**PRINGY Stade PLATEAU 2 - NNI N° 742170102.** La commission prend note de la demande d'avis préalable concernant le changement de revêtement synthétique (25/03/2022), des documents transmis (lettre d'intention, plan du terrain, plan de coupe, plan de masse, plan des vestiaires), du niveau de classement souhaité, soit le niveau T5SYN (règlement 2021). Le terrain est classé au niveau T4SYN jusqu'au 17/12/2024.

Au regard des éléments transmis, des caractéristiques des vestiaires, de la mise en œuvre des recommandations des points 1, 2, 3, la CRTIS de la LAuRAFoot donne une décision d'avis préalable favorable à ce projet, pour un classement au niveau T5SYN (réglementation juillet 2021).

A achèvement des travaux, ce terrain fera l'objet d'un classement correspondant à la nouvelle réglementation TIS, afin de confirmer ou de modifier la décision ci-dessus.

**PRINGY Stade PLATEAU 2 – NNI N° 742170102.** La commission acte la demande d'avis préalable éclairage de la mairie, du 25/03/2022

La commission constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF Ed.2021. La CRTIS de la LAuRAFoot émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

**THONON Stade ST DISDILLE 1 – NNI N° 742810201.** La commission acte la demande d'avis préalable éclairage de la mairie, du 07/04/2022

La commission constate que le projet est conforme au règlement de l'éclairage de la FFF Ed.2021.

La CRTIS de la LAuRAFoot émet un avis préalable favorable pour un classement de l'éclairage de cette installation en niveau E6 sous réserve que la totalité des résultats photométriques in situ soient conformes.

**FAVERGES SEYTHENEX Stade JEAN CARQUEx - NNI N°741230101.** La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement et des résultats suivants obtenus, lors de la visite de Monsieur Alain ROSSET, le 23/03/2022.

Eclairage moyen : 171 lux

Uniformité : 0,65

Mini / maxi : 0,5

La commission propose de classer l'éclairage au niveau E6 (règlement juillet 2021), jusqu'à l'échéance du 23/03/2024.

**THORENS LES GLIERES Complexe Sportif JEAN COULON 1 - NNI N°742820101.** La commission prend connaissance de la demande de confirmation de classement et des résultats suivants obtenus, lors de la visite de Monsieur Alain ROSSET, le 30/03/2022.



Eclairage moyen : 158 lux

Uniformité : 0,77

Mini / maxi : 0,58

La commission propose de classer l'éclairage au niveau E6 (règlement juillet 2021), jusqu'à l'échéance du 30/03/2026.

#### **Demandes Préalables**

Thonon Les Bains : Complexe Sportif St Disdille 1 NNI 742810201 Eclairage

#### **Réunions Mairies /Clubs**

FC Annecy : Projet vestiaires + Eclairage Stade ANDRÉ BÉRARD 1 MEYTHET le 08/04/22

CC4R : Projets investissements mandature le 27/04/22